

Les médecins mal à l'aise par rapport au "droit d'accès" au banc solaire

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les utilisateurs doivent présenter une attestation médicale pour avoir accès aux centres de bronzage.
- Des dermatologues et généralistes refusent de rédiger ce document qui cautionne une démarche qu'ils désapprouvent.

Depuis quelque mois, un certain malaise semble régner auprès des dermatologues, mais aussi des généralistes. Que ce soit de manière très directe ou de façon plus insidieuse, des patients venus consulter pour un problème de peau ou autre en arrivent, en cours ou en fin de consultation, à demander au médecin de leur délivrer une attestation médicale spécifiant leur type de peau ou phototype (voir l'infographie ci-contre).

Le corps médical n'est pas dupe, la demande d'un tel document ne signifie rien d'autre qu'un droit d'entrée pour des séances de banc solaire. Une pratique totalement dénigrée sinon à proscrire par ceux qui, tout au long de l'année, constatent les dégâts irréversibles des expositions excessives et répétées au soleil, qu'il s'agisse de vieillissement cutané accéléré ou, pire, de cancers de la peau.

En Belgique, les cancers de la peau représentent 37 000 nouveaux cas par an (dont environ 3 000-3 500 mélanomes malins), ce qui est considérable par rapport aux quelque 67 000 autres cancers diagnostiqués chaque année dans notre pays. Le cancer de la peau est non seulement la forme de cancer la plus courante chez nous, mais en plus, il est celui qui affiche la progression la plus rapide. Les dermatologues n'hésitent d'ailleurs pas à parler de véritable épidémie.

Une nouvelle réglementation entrée en vigueur

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur concernant les conditions d'exploitation des centres de bronzage. Cela, "pour protéger les utilisateurs". Ou du moins limiter les risques. Parmi les obligations désormais imposées pour accéder aux UV, tous les clients doivent à présent fournir une attestation médicale spécifiant leur type de peau, "sauf si le centre de bronzage dispose d'un appareil de détermination de la sensibilité de la peau, précise le SPF Économie.

Une fois le type de peau déterminé, le responsable de l'accueil pourra délivrer au client un moyen d'identification personnel permettant l'accès au centre et l'utilisation des bancs solaires. Les bancs solaires ne pourront pas être mis en fonction sans utilisation de ce moyen d'identification personnel".

Si elle "couvre" d'une certaine manière le solarium, cette attestation n'est pas pour autant de nature à plaire aux médecins, dermatologues et plus encore peut-être généralistes sollicités par les patients qui n'ont pas pu obtenir de rendez-vous assez rapidement chez le spécialiste. "Cela nous pose problème, nous a confié ce médecin généraliste, non seulement dans la mesure où nous ne voyons pas l'indication – ou pas – de le faire, mais aussi parce que nous ne sommes pas aptes à définir le type de peau d'un patient. Et puis quoi, le jour où le patient aura un mélanome, il reviendra nous dire qu'il avait pourtant reçu un certificat lui permettant d'avoir accès au banc solaire?"

Dans de rares exceptions

Professeur émérite en dermatologie aux Cliniques universitaires Saint-Luc, le Pr Dominique Tennstedt est lui aussi plus que réticent face à ces demandes: "En tant que dermatologue, cela me gêne horriblement de donner cette attestation car cela signifie que, implicitement, je cautionne le fait que la personne recoure au banc solaire. Ce qui est évidemment contraire à mon opinion profonde. Je refuse donc systématiquement et j'ai recommandé aux confrères et confrères du service d'en faire de même. Cependant, il faut comprendre que, pour une jeune assistante qui doit se faire sa patientèle, c'est plus compliqué par rapport au vieux dinosaure que je suis de faire des refus catégoriquement. Mais pour moi, c'est comme si je donnais une attestation pour acheter des

cigarettes ou pour rouler à 200 km/heure sur l'auto-route."

Dans de très rares cas toutefois, le médecin admet avoir délivré l'attestation. En l'occurrence pour des patients ayant une maladie de la peau qui requiert une exposition au banc solaire. *"Il s'agit de personnes souffrant de dermatite atopique (eczéma) ou de psoriasis, nous dit le médecin. Pour ces maladies en effet, le soleil peut apporter malgré tout une certaine rémission, un confort de peau, à condition de ne pas en abuser toutefois."*

Pour préparer la peau au soleil ?

Quant aux arguments avancés par les patients pour faire ces séances de banc solaire, ils évoquent généralement le fait de vouloir *"préparer leur peau au soleil"*. Dans ce cas, *"je leur réponds systématiquement (et un peu cyniquement) : préparer votre peau à faire davantage de cancers ? J'explique pourquoi je refuse, car c'est important. J'explique que les méfaits du soleil vont s'accumuler avec ceux du banc solaire. Et que donc, on augmente son risque de faire des cancers de peau plus tard. Mais, également, on accélère le vieillissement cutané. Les UVA du banc solaire sont en*

effet surtout réputés pour ratatiner les peaux et accélérer le vieillissement."

En comparaison avec d'autres pays européens, le banc solaire est très largement utilisé en Belgique. Ainsi, en 2015, 14 % de la population belge y a eu recours, bien que 94 % savent que son utilisation a des effets cancérigènes. Le public utilisant les bancs solaires est plutôt jeune (61 % ont 44 ans ou moins) et féminin (62 % de femmes). Près d'un utilisateur sur quatre fait plus de 20 sessions par an.

"Je pense qu'il y a moins de gens qui font du banc solaire, poursuit le Dr Tennstedt, mais il reste des irréductibles. Ils arrivent bruns/noirs. Ce matin encore, j'ai vu deux patients en consultation pour des cancers basocellulaires. C'est plus fort qu'eux, ils continuent de faire du banc solaire parce qu'ils disent 'se sentir mieux dans leur peau'..."

Laurence Dardenne

2

pays ont interdit la pratique

Si, en Belgique, le Conseil supérieur de la santé prône l'interdiction pure et simple des centres de bronzage, le Brésil et l'Australie les ont déjà interdits sur leur territoire.

LES TYPES DE PEAU FACE AU SOLEIL

La réaction de la peau soumise aux effets des UV varie énormément d'une personne à l'autre. Elle dépend de la pigmentation de la peau et de la capacité à bronzer. D'après la classification de Fitzpatrick, on répertorie six grands types de peau: les phototypes.

LES 6 PHOTOTYPES...

...FACE AUX DANGERS DES UV

Peau très claire
Taches de rousseur
Yeux clairs
Cheveux blonds
ou roux



Jamais de bronzage ou très léger
Coups de soleil toujours sévères
Temps d'autoprotection de la peau*
5 à 10 minutes

Peau claire
Taches de rousseur
fréquentes
Yeux clairs
Cheveux blonds
ou châtain clair



Bronzage très lent, hâle léger
Coups de soleil généralement sévères
Temps d'autoprotection de la peau*
10 à 20 minutes

Peau légèrement mate
Yeux bruns ou clairs
Cheveux bruns



**Bronzage bon dans la mesure
où la peau est exposée progressivement**
Coups de soleil parfois, moyens
Temps d'autoprotection de la peau*
20 à 30 minutes

Peau (très) mate
Yeux bruns
Cheveux bruns foncés
ou noirs



Bronzage rapide et en profondeur
Coups de soleil rares
Temps d'autoprotection de la peau*
30 à 45 minutes

Peau foncée, très mate
Yeux foncés
Cheveux noirs



Bronzage toujours, profond
Coups de soleil exceptionnels
Temps d'autoprotection de la peau*
45 à 60 minutes




Peau noire
Yeux noirs
Cheveux noirs







Coups de soleil : presque jamais
Temps d'autoprotection de la peau*
60 à 90 minutes

* En principe, la peau peut être exposée au soleil pendant un certain temps sans rougir. Ce laps de temps est appelé durée d'autoprotection.

L'ACCÈS AUX BANCS SOLAIRES EST **REFUSÉ**  aux personnes

-  de moins de 18 ans
-  ayant une peau de type 1
-  ne disposant de moyen d'identification personnelle

L'ACCÈS AUX BANCS SOLAIRES EST **DÉCONSEILLÉ**  aux personnes

-  présentant un coup de soleil
-  souffrant d'un cancer de la peau ou d'une affection susceptible de dégénérer en cancer
-  particulièrement sensibles au soleil
-  utilisant certains médicaments

